



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB 09.06.2022

Numéro de publication: BH07-0000003135

Entité de publication

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne

Décision en article 97 ORC, Fondation de prévoyance des entreprises Tetra Laval, Pully, en liquidation

Organisation concernée:

Fondation de prévoyance des entreprises Tetra Laval, Pully, en liquidation
CHE-109.786.873
Avenue Général-Guisan 70
1009 Pully

Contexte:

Dans le cadre de la liquidation totale de la **Fondation de prévoyance des entreprises Tetra Laval, Pully en liquidation**, dont le siège est à Pully, l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a approuvé, par décision du **2 juin 2022**, le transfert des engagements et de la fortune de la Fondation conformément à l'article 53c LPP. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du Conseil de fondation, A l'att. de M. Marc Häfliger, Avenue Général-Guisan 70, Case postale 446, 1009 Pully. Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St-Gall, dans un délai de 30 jours.

Décision:

Décision de transfert des engagements et de la fortune du 2 juin 2022

Organe décisionnel:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale
Avenue de Tivoli 2
1007 Lausanne

Délai : 30 jours

Point de contact:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale,
Avenue de Tivoli 2,
1007 Lausanne